ARIS

Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez devenue Calyon Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2009

PROCES VERBAL N° 237

L'assemblée Générale s'est tenue dans les salons de la Mutualité, 24 rue Saint Victor, 75015 PARIS.

La séance est ouverte à 10h 45, sous la présidence de Jean-Pierre PAMPILLI.

Sur 912 inscrits (adhérents à jour de leurs cotisations 2008), 517 ont voté dont 506 sont valablement exprimés. La 6ème résolution, qui propose la modification des statuts, est à caractère extraordinaire et nécessite un quorum égal au quart des membres de l'Association soit 228. Ce quorum étant largement atteint l'assemblée générale peut valablement délibérer pour les cinq premières résolutions à caractère ordinaire et pour la sixième à caractère extraordinaire.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ont été heureux de constater que malgré les manifestations et mouvements de grève annoncés, 130 personnes environ étaient présentes dans la salle et ont participé au déjeuner.

Le Président donne lecture du rapport d'activité et le commente.

La Trésorière donne lecture du rapport financier et le commente. Elle donne également lecture du rapport des Contrôleurs des comptes.

Il est rappelé que ces trois rapports, ainsi que le projet de modification des statuts étaient joints à l'avis de convocation adressé le 02 mars 2009.

Le président proclame ensuite les résultats des votes sur les résolutions soumises à l'assemblée.

Première résolution. L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité de l'année 2008, présenté par le président.

Pour : 505 Contre : 8 Nuls : 4 Cette résolution est approuvée.

Deuxième résolution. L'Assemblée générale approuve le rapport financier de l'exercice 2008 présenté par la trésorière.

➢ Pour : 510 Contre : 5 Nuls : 2 Cette résolution est approuvée.

Troisième résolution. L'Assemblée générale approuve le rapport des contrôleurs des comptes ainsi que les comptes de l'exercice 2008 et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration.

ARIS

Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez devenue Calyon Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

Pour : 506 Contre : 6 Nuls : 5 Cette résolution est approuvée.

Quatrième résolution. L'Assemblée générale désigne les personnes ci-dessous en qualité d'administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Christiane DULONDEL.	Pour 509	Contre 5	Nuls 3	réélue.
Martine GAUTHEY	Pour 462	Contre 44	Nuls 11	réélue.
Xavier TARNEAUD	Pour 482	Contre 29	Nuls 6	réélu.
Geneviève ATTALI	Pour 473	Contre 38	Nuls 6	élue.
Martine MOULIN	pour 501	Contre 13	Nuls 3	élue.

A l'issue de ces élections la nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Mme ATTALI Mme DULONDEL. Mme GAUTHEY. M. HOREN. Μ. LATRAYE. Mme MOULIN PAMPILLI. Μ. Mme PERRIN PHAN. Μ. Mme RACHOU. M. TARNEAUD.

Cinquième résolution. L'Assemblée générale désigne les personnes ci-dessous en qualité de contrôleurs des comptes. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Nicolas JANSSEN.	Pour 510	Contre 5	Nuls 2	réélu.
Jean-Yves PERRIN.	Pour 506	Contre 8	Nuls 3	ré élu.

Sixième résolution. L'Assemblée générale extraordinaire, approuve le texte des statuts modifiés qui était joint à l'avis de convocation et donne pouvoir au conseil d'administration pour effectuer les formalités d'usage.

➤ Pour : 504 Contre : 6 Nuls : 7 Cette résolution est approuvée.

L'ARIS peut donc désormais accueillir tous les retraités de Calyon et de ses filiales.

A l'issue des votes, le Président ouvre le débat et communique un certain nombre d'informations à caractère général.

NOVALIS.

Le président donne lecture du courrier qu'il a adressé à NOVALIS pour dénoncer le manque d'explication et sa menace de suspendre le versement des rentes la Mondiale en cas de non retour du certificat annuel, sous 10 jours.

ARIS

Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez devenue Calyon

Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

RETRAITES COMPLEMENTAIRES.

Les retraites complémentaires seront revalorisées de + 1,30% au 1^{er} avril. Ainsi le point AGIRC passe à 0,4186 € et le point ARRCO à 1,1799 €.

Le Président rappelle que ces régimes, qui représentent 33% de la retraite d'un non cadre et 66% pour un cadre enregistrent d'énormes déficits, qui s'élèveraient pour l'AGIRC à − 720 M€ en 2009 et atteindrait - 620 M€ en 2010 pour l'ARRCO. Sur la période 2007 / 2015 le besoin de financement des régimes atteindra 13 milliards € et 155 sur 2007 / 2030 ! Les négociations qui viennent de commencer entre le MEDEF et les Organisations Syndicales s'annoncent difficiles. Les syndicats privilégient une hausse des cotisations et le MEDEF le recul de l'âge de la retraite complémentaire à 63 ans. Espérons qu'ils n'envisageront pas la 3^{ème} possibilité qui consiste à baisser le niveau des pensions ! A suivre !...

REGIME FRAIS DE SANTE (MUTUELLE).

Petit risque (médecin, pharmacie, analyses...): Les cotisations vont augmenter. D'une part, de + 3,40 % en raison d'une taxe destinée au financement de la CMU et d'autre part de + 7 % en raison du déséquilibre de notre régime qui a en effet payé plus de remboursements qu'il n'a perçu de cotisations, or un régime de remboursement de frais de santé doit être équilibré. En revanche une négociation a permis une baisse des frais de gestion de - 1%. Ainsi la cotisation des retraités, mais aussi la participation de Calyon et du CE sont augmentées de + 9,40 % au 1^{er} avril 2009. La structure des cotisations mensuelles est à présent la suivante :

Cotisation mensuelle			Participation Calyon +9,40%		Participation CE +9,40%		Total +9,40%	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Individuelle 1208 retraités	67,99	74,38	6,14	6,72	25,69	28,10	99,82	109,20
Famille 421 retraités	159,68	174,70	8,34	9,12	13,37	14,62	181,39	198,44

Gros risque (frais d'hospitalisation) : La cotisation, qui est entièrement prise en charge par Calyon, passe de 23,43 € à 25,63 €. Désormais la couverture « gros risque » sera liée à l'adhésion « petit risque », mais il n'y aura pas d'effet rétroactif.

COCKTAIL ALUMNI.

Nathalie Rachou Informe l'assemblée qu'un cocktail ALUMNI avait été envisagé fin mars, mais que l'ambiance générale n'étant pas « à la fête » les établissements qu'elle avait approchés pour obtenir une salle, n'ont pas donné suite. Elle projette donc un prochain cocktail vers juin, à une date qui reste à préciser. Elle fait appel à tous ceux qui pourraient mettre une salle à disposition des ALUMNI et les invite à la contacter.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 heures et invite les participants à rejoindre la salle de restaurant pour un déjeuner convivial et festif.

Le Président